



INTERVENTION CGT LORS DE LA VISITE DE MME LE BRANCHU, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, LE 6 NOVEMBRE 2015

Madame la Ministre, Monsieur le Préfet,

La rencontre que nous avons aujourd'hui pour aborder la question du dialogue social dans la fonction publique apparaît pour le moins paradoxale,

- au vu des déclarations d'un premier ministre qui considère qu'il faut privilégier la négociation avec ceux qui sont en accord avec les positions du gouvernement,
- au vu de l'intervention du ministre de l'économie pour qui le statut de fonctionnaire est dépassé,
- au vu aussi de l'accord Parcours Professionnels Carrières Rémunérations (PPCR) où le Premier ministre entend appliquer le protocole PPCR de manière unilatérale en l'absence d'un accord majoritaire.

Comment ne pas citer aussi, la situation de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP-HP) avec le protocole signé fin octobre remettant en cause les 35 heures en total opposition avec les revendications exprimées par la majorité des personnels et de leurs organisations syndicales.

Dans ce contexte quel bilan pouvons-nous tirer du dialogue social dans la fonction publique.

Lors d'une précédente rencontre à la Préfecture de région vous aviez déclaré que le dialogue social était plus constructif localement qu'au niveau national.

A la CGT nous faisons le constat, quel que soit le secteur, le dialogue social n'existe uniquement que pour entériner des décisions qui sont prises en dehors des services et des agents concernés.

Par exemple, s'agissant de la DIRECCTE : le bilan de la mandature précédente établi par les élus CGT était sans appel : « le Comité Technique Régional s'est révélé une caricature de dialogue social, véritable laboratoire d'expérimentation des mauvaises pratiques dans ce domaine »

Après les élections professionnelles de décembre 2014, la CGT a constaté la poursuite d'un véritable déni des instances représentatives du personnel.

Dans le cadre de la réforme territoriale, à notre demande, les organisations syndicales représentatives ont été reçues par le Préfet de région le 28 avril 2015. Il avait été convenu l'organisation d'une nouvelle rencontre en fonction des diverses échéances.

Le diagnostic territorial de l'Etat pour la région Bretagne a été adressé au premier ministre le 30 avril 2015. Les réponses du premier ministre à ce diagnostic sont connues depuis le 15 septembre 2015.

A ce jour, peu d'informations sont transmises aux agents dans les diverses directions. Pour autant, des groupes de travail entre responsables de service s'organisent sans que les représentants du personnel soient informés et la réorganisation des services se poursuit et s'intensifie.

L'Agence Régionale de Santé s'est engagée dans une vaste réorganisation de l'offre de soins avec des fermetures de services et des suppressions de lits annoncées et en cours.

A aucun moment les représentants syndicaux ne sont associés à ces réorganisations. Les agents sont mis devant le fait accompli et le seul dialogue est enfermé dans les contraintes budgétaires imposées. L'attitude de la représentante de l'ARS se bornant à relayer le discours des ministères.

Dans la fonction publique territoriale, sous prétexte, là aussi, de contraintes budgétaires liées à la baisse de dotations financières de l'Etat, et des réformes territoriales, nous sommes désormais confrontés à la suppression de centaines d'emploi en priorité des CDD, mais nous voyons désormais fleurir les licenciements pour insuffisance professionnelle.

Les agents comme les organisations syndicales sont mis devant le fait accompli. Les méthodes employées laissent penser que pendant des années on aurait embauché des personnels à ne rien faire puisque l'on peut s'en séparer du jour au lendemain sans justification particulière.

Les agents restant doivent absorber la charge de travail, ou alors cette dernière est externalisée.

Ces situations aggravées se traduisent par une multitude de conflits locaux liés aux réorganisations et économies budgétaires décrétées unilatérales au détriment des agents et des services dans les trois versants de la fonction publique.

En termes de dialogue social, il y a la prévision de la réévaluation du point d'indice prévu en février 2016, qu'en est-il ?

Le schéma départemental du préfet avec la fusion des collectivités va poser un problème de taille, qui sera l'employeur des agents transférés ?

Y-aura-t-il des élections anticipées, tant politiques que syndicales ?

En effet le regroupement de certaines collectivités voire communauté de communes ayant déjà plus de 50 agents entraînerait un changement au niveau des instances.

La première des conditions à remplir pour une réelle démocratie sociale lorsque l'on souhaite développer le dialogue social est d'abord de respecter et de veiller au fonctionnement pérenne des institutions représentatives des personnels.

Le sujet le plus délicat réside dans notre capacité à définir un dialogue social basé sur la co-élaboration qui est fondamentalement en contradiction avec nos modes de fonctionnement où chacun veut décider pour les autres.

Il ne peut pas y avoir de dialogue social si les partenaires qui sont autour de la table ne disposent pas des mêmes éléments d'information.

Le dialogue social ne peut pas être à géométrie variable, avec des acteurs triés sur le volet en fonction des sujets à traiter.

Le dialogue social doit s'inscrire dans le cadre de la hiérarchie des normes pour garantir à chaque agent un socle de droits et de garanties collectives.

C'est dans une conception d'un service public renouvelée que doit se développer les conditions d'un dialogue social qui permet de lier les aspirations des agents et la réponse aux besoins des citoyens.

Vous le comprendrez aisément mon intervention s'est bornée à porter à votre connaissance les difficultés du terrain et de vous faire quelques propositions de nature à faire du dialogue social un réel moyen de la démocratie dans les services. Je tiens à vous signaler que cette méthode est aussi valable pour le secteur privé où les conditions de la négociation sont aussi mises à mal.

Le 6 novembre 2015

FAITES VOUS ENTENDRE
Syndiquez-vous !

Bulletin de contact et de syndicalisation à envoyer par :

Courrier : Comité Régional Bretagne, 12 square Vercingétorix 35000 RENNES **ou Courriel :** bretagne@cgt.fr

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville: _____

Age : _____ Profession: _____

Entreprise: _____